

Conditions Générales

Conditions d'admissions:

-Attester de savoir nager 25 mètres et s'immerger, lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité,

Ou présenter un certificat qui mentionne la réussite au test prévu à l'article

A. 322-3-2

Ou présenter un des certificats mentionnés à l'article A.322-3-3

-Etre apte médicalement et physiquement à participer au stage.

-Une autorisation parentale pour les mineurs.

D'autre part, nous tenons à préciser que les stagiaires doivent se conformer aux consignes de sécurités données par le moniteur.

Réservation

-Elle sera effective en fonction des places disponibles et à réception de la fiche d'inscription remplie et signée, accompagnée d'un acompte de 40% du montant dû (le règlement du solde devra être fait au plus tard le jour du démarrage du stage).

-L'école de voile accuse alors confirmation par retour de courrier, et vous adresse alors tous les renseignements nécessaires (heure, lieu de rendez vous, équipement...)

Désistement

-En cas de désistement de votre part, les sommes versées restent acquises à l'école de voile.

-En cas d'abandon de votre part ou d'exclusion en cours de stage pour raison grave, le montant versé ne sera pas remboursé.

-En cas d'annulation de notre part, le montant de la réservation sera intégralement remboursé, sans pour autant donner droit à un versement d'indemnités.

Divers et pratiques

-Pour cause de météo extrême, le skipper prend la décision de partir ou non(pour la sécurité de l'équipage). Le programme du stage peut en être perturbé. L'école n'est pas engagé a effectué de remboursement.

-L'école de voile a souscrit une assurance responsabilité civile pour dommages corporels.

-Prévoir une caisse de bord pour frais de nourritures et frais de ports.

Le skipper est nourri par l'équipage.

-Les stages démarrent et se terminent généralement au port de Vannes.

-Il est possible de dormir à bord la veille du démarrage, ou le dernier jour de stage(prendre contact avec nous)

-Pour les participations au régates une licence de voile et un certificat médical sont nécessaires.

- Nous pouvons nous charger de la prise de licence.

-Une attestation de stage peut être délivrée.